

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 26 mars 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208260001

Accorder un contrat à l'entreprise Complexe Enviro Connexions pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), avec retour de 18 000 tonnes de compost mature, pour une période de 36 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 19-17972 - (un soumissionnaire) - Autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023. Ajustement total de 816 353 \$.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208260001

Accorder un contrat à l'entreprise Complexe Enviro Connexions pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), avec retour de 18 000 tonnes de compost mature, pour une période de 36 mois, plus deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 3 787 277 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 19-17972 - (un soumissionnaire) - Autoriser un virement budgétaire de 193 065 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 207 763 \$ par année de 2021 à 2023. Ajustement total de 816 353 \$.

À sa séance du 26 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$:*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre.*

Le 11 mars dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que très peu de firmes œuvraient dans le domaine visé par ce contrat d'envergure qui vise 15 arrondissements et deux villes liées de l'Est de Montréal. Il s'agit d'un marché difficile en raison de l'intensité de la demande. La capacité de traitement est en demande par plusieurs villes, ce qui n'aide ni au prix, ni au coût du transport. En outre, un mouvement d'acquisition d'entreprises a un effet de monopole. Bien que sept firmes aient acheté les cahiers d'appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission. Le Service a dû retourner en appel d'offres pour un lot en raison de l'absence de soumission. Les principaux enjeux sont liés aux quantités, à la capacité de traitement, qui est souvent insuffisante, et au transbordement des matières. Les carnets de commande des firmes sont complets. Les commissaires comprennent que ceci devrait se stabiliser lorsque les nouvelles infrastructures de la Ville seront disponibles. Il est prévu que l'usine de St-Laurent et l'usine de biométhanisation répondent à une bonne partie des besoins.

En ce qui concerne le prix obtenu, la Commission tient à souligner l'extrême précision de l'estimé réalisée par le Service de l'environnement.

En conclusion, les commissaires ont apprécié que le Service de l'approvisionnement accompagne le Service de l'environnement à la séance puisque ceci a permis d'obtenir toutes les réponses à leurs questions, notamment en ce qui concerne la distinction entre l'augmentation liée à l'IPC et les ratios propres aux éléments du projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$:*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE208260001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.